

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le six décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Madame Valérie VÉRON, Monsieur Olivier BÉZIE, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAÏN, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUMEUX, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS, Monsieur Jean-Charles OLIVE, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Madame Gaëlle BOURGEOIS *ayant donné pouvoir à Madame Christelle ESNAULT*, Monsieur Olivier CADIOT, Madame Catherine HAMON et Madame Marie-Danielle RICHARD

ABSENTS : Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

Nombre de conseillers	
En exercice.....	33
Présents.....	25
Votants	26

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Léa GUILLET

DCM n°264/2023 - 7.5.1	Projet de création d'une chaufferie à bois déchiqueté et d'un réseau de chaleur - présentation du projet au stade APD (avant-projet définitif) - demande de subvention auprès de l'État au titre de l'appel à projets commun pour l'attribution des dotations de soutien à l'investissement des collectivités
-------------------------------	--

Rapporteur : Monsieur COUTY

La mission de maîtrise d'œuvre relative au projet de création d'une chaufferie à bois déchiqueté et d'un réseau de chaleur a été confiée au cabinet EXOCETH de GUER (56).

Le projet au stade APD (Avant-Projet Définitif) a été présenté au groupe de travail constitué d'élus membres de la commission communale patrimoine le 09 novembre 2023 puis à l'ensemble de la commission communale patrimoine le 04 décembre 2023.

Pour rappel, Il est prévu l'installation d'une chaudière à bois déchiqueté d'une puissance de 300 kWh et de deux chaudières gaz de secours qui fonctionneraient en cas de panne de la chaudière à bois et pendant les pics en besoin de chaleur.

Par rapport au stade APS, la puissance des chaudières gaz a été réduite de 300 à 275 kWh, ce qui permettrait de couvrir totalement les besoins énergétiques du collège Louis PASTEUR et du groupe scolaire Jules FERRY en cas de panne de la chaudière ou d'un pic de froid couplé avec un pic de demande de chaleur, mais pas forcément ceux des deux salles de sports et de l'espace culturel Paul GUIMARD qui seraient également raccordés au réseau de chaleur. Cette réduction de puissance sur les chaudières gaz permet à la chaufferie de ne pas être assujettie à la réglementation ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) qui imposerait des règles de contrôle et de maintenance très strictes.

Dans ce projet, il est prévu la création d'une surface de plancher de 84 mètres carrés environ, répartis comme suit :

Pièces créées	Superficie en mètres carrés
Silo	36,00
Chaufferie	39,00
Trémie de remplissage (hors grilles)	9,00

L'ensemble du réseau et des sous-stations est également intégré au programme de travaux.

L'estimation du coût du projet au stade APD s'élève à 892 646,00 euros HT. À ce montant, il convient d'ajouter deux prestations qu'il avait été envisagé de prévoir en PSE (Prestations Supplémentaires Événuelles) au stade APS (Avant-Projet Sommaire) et qu'il est proposé d'intégrer à l'offre de base, à savoir :

- la dépose des anciennes chaudières pour 11 600,00 euros HT,
- l'installation d'un filtre multicyclone pour 11 100,00 euros HT.

Le coût estimatif du projet serait, par conséquent, porté au stade APD à 915 346,00 euros HT, soit 1 098 415,20 euros TTC.

Monsieur le Maire précise que le Département de Loire-Atlantique participerait au financement de cet investissement sur le reste à charge pour la commune, déduction faite des subventions qui seraient obtenues pour ce projet. Il précise que cet investissement, comme celui présenté ci-dessus, serait très bien subventionné par des organismes divers.

Vu la délibération numéro 119/2023 en date du 23 mai 2023 portant attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif au projet de création d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur au cabinet EXOCETH (56),

Vu l'avis émis par les membres de commission communale patrimoine réunis le 04 décembre 2023,

Considérant que ce projet porte sur des locaux concernés par les dispositions du décret numéro 2019-771 en date du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire, appelé communément décret Tertiaire,

Considérant que ce projet est éligible à des subventions au titre de l'appel à projets commun pour l'attribution des dotations de soutien à l'investissement des collectivités au titre de l'année 2024,

Considérant qu'il y a lieu de tenir compte de l'estimation au stade APD du projet de création d'une chaufferie à bois déchiqueté et d'un réseau de chaleur dans le cadre des demandes de subvention au titre de l'appel à projets commun pour l'attribution des dotations de soutien à l'investissement des collectivités au titre de l'année 2024,

Considérant les catégories de dépenses éligibles à ce dispositif,

Le plan de financement prévisionnel de ce projet pourrait être établi comme suit :

Objet de la dépense	Montant HT
Maîtrise d'œuvre	58 700,00 euros
Travaux (Prestations Supplémentaires Événuelles incluses)	915 346,00 euros
Frais autres (diagnostics, mission Sécurité et Protection de la Santé, contrôle technique, étude géotechnique, recherche de réseaux, relevés topographiques, ...)	30 000,00 euros
TOTAL	1 004 046,00 euros
Objet de la recette	Montant HT
Appel à projet commun pour l'attribution des dotations de soutien à l'investissement des collectivités (35% du coût total des travaux HT)	351 416,00 euros
Aide à la production de chaleur et aide au réseau de chaleur - ADEME	445 000,00 euros
Autres subventions / emprunt / autofinancement	207 630,00 euros
TOTAL	1 004 046,00 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté :

- **SUIT** l'avis émis par les membres de la commission communale patrimoine ;
- **APPROUVE** le projet de création d'une chaufferie bois et du réseau de chaleur associé au stade Avant-Projet Définitif tel que présenté ;
- **ARRÊTE** le coût prévisionnel des travaux à la somme de 1 004 046,00 euros HT, soit 1 204 855,20 euros TTC ;
- **SOLLICITE** une subvention au titre de l'appel à projets commun pour l'attribution des dotations de soutien à l'investissement des collectivités (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et Dotation de Soutien à l'Investissement Local) au titre de l'année 2024 d'un montant de 351 416,00 euros pour le projet de création d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur ;
- **ARRÊTE** le plan de financement prévisionnel tel qu'énoncé ci-dessus ;
- **S'ENGAGE** à assurer le financement de ce projet, quel que soit le montant des co-financements accordés et en cas de sur-réalisation ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération publiée le 14 décembre 2023

Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU

La secrétaire de séance,
Léa GUILLET



Envoyé en préfecture le 14/12/2023
Reçu en préfecture le 14/12/2023
ID : 044-200078079-20231212-DCM_264_2023-DE

